

### Conditions Générales

1. Le Concours International de Violon Dominique Peccatte organisé par le Festival Cordes et Pics aura lieu du 26 Juillet 2016 au 29 Juillet 2016. Les candidats doivent être présents à la cérémonie d'ouverture.
2. Le concours est ouvert aux violonistes de toutes nationalités nés entre le 01/08/1986 et le 30 juillet 2002.
3. Le concours se compose d'une présélection sur fichier vidéo et fiche d'inscription, de deux épreuves éliminatoires :  $\frac{1}{4}$  de finale,  $\frac{1}{2}$  finale et d'une finale.
4. Le nombre total de candidats est limité à 40 après sélection. Le nombre des finalistes ne pourra pas être supérieur à 6 candidats.
5. Le tirage au sort du premier candidat déterminera l'ordre de passage des suivants, par ordre alphabétique et sera conservé tout du long des épreuves.
6. La présélection sera close le 15/04/2016
7. Un pianiste sera à la disposition des candidats pour l'accompagnement de la demi-finale. Une seule répétition sera offerte avant la demi finale. Le candidat peut faire appel, à ses frais, à un pianiste de son choix.
8. La finale sera, précédée d'une répétition, avec l'Orchestre de Chambre d'Etat d'Arménie, dirigé par Vahan Mardirossian les 28 juillet et 29 juillet 2016 salle Pierre Lainé aux Karellis.
9. Les exécutions se feront de mémoire à l'exception des sonates (et de la pièce contemporaine). Les photocopies sont interdites.
10. Des extraits du concours, ainsi que le concert final, pourront être enregistrés, radiodiffusés, télévisés, diffusés sur le net sans que ces transmissions, en direct ou en différé, ne puissent faire l'objet d'une quelconque rétribution.
11. Les décisions du jury sont sans appel. Le jury n'est pas tenu d'attribuer tous les prix. Le jury seul à la latitude d'accorder des prix Spéciaux à des candidats ayant participé à la demi finale et n'ayant pas été admis en finale. Le jury se réserve le droit d'interrompre la prestation d'un candidat s'il le juge nécessaire.
12. Si un candidat est élève d'un membre du jury, celui-ci ne participera pas aux délibérations pour ce candidat.
13. Les frais de voyage et d'hébergement sont à la charge du candidat. Les candidats mineurs doivent être accompagnés d'un parent ou d'une personne justifiant sa responsabilité parentale.

14. Le droit d'inscription est de 100€ (hors frais bancaire et non remboursable) : Un virement de 50 € pour la présélection et un 2<sup>e</sup> virement de 50 € si le candidat est sélectionné pour participer aux épreuves éliminatoires. Les virements bancaires doivent être identifiés au nom du candidat et est à effectuer sur le compte :  
**CRÉDIT MUTUEL SAINT JEAN DE MAURIENNE**  
**FESTIVAL CORDES & PICS**  
Adresse : Les Balcons de Maurienne,  
73870 Les Karellis Montricher-Albanne  
Iban: FR76 1027 8088 9400 0203 4400 139  
Bic: CMCIFR2A  
Les virements ne seront pas remboursables pour quelques motifs que se soit.
15. Les candidats doivent s'inscrire en ligne sur le site Festival Cordes et Pics ou par Email : [contact@dominiquepeccatte.fr](mailto:contact@dominiquepeccatte.fr) et faire parvenir les pièces suivantes :  
- Formulaire d'inscription dûment rempli (copie)  
- Un curriculum vitae  
- Une photo récente  
- Une copie de la carte d'identité nationale ou du passeport  
- Un justificatif de virement des frais d'inscription.
16. Le dossier d'inscription sera examiné par le comité artistique du concours. Aucun dossier incomplet ne sera pris en compte.
17. Tout candidat, en signant son bulletin d'inscription, accepte toutes les conditions du règlement.